

D142026
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois avril deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice – BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle – THILLY Benjamin – LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques – BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – PIGUILLEM Liza – SOL Frédéric – SUELVES Sébastien – formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE qui avait donné procuration à Benjamin THILLY

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO

ERRE Daniel qui avait donné procuration à Liza PIGUILLEM

RIUBRUJENT Christiane qui avait donné procuration à Sébastien SUELVES

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DE L'ASSOCIATION « VIVRE ET SOURIRE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein de l'association « Vivre et Sourire » ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette association ;

Monsieur le Maire propose de désigner en qualité de délégué titulaire Monsieur Jean Paul BORREILL et en qualité de membre suppléant Madame Marie José LAMARQUE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal,

DECIDE :

De désigner en qualité de délégué titulaire :

Monsieur Jean Paul BORREILL

De désigner en qualité de délégué suppléant :

Madame Marie José LAMARQUE

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette désignation à l'association « Vivre et Sourire » et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :

Le Maire,

Luc TOMAS.

